

GROUPE KUDELSKI GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2025

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport est établi conformément à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise émise par la SIX Exchange Regulation et dans le respect du droit suisse des sociétés. Sauf mention spécifique, les informations présentées dans ce rapport reflètent la situation au 31 décembre 2025.

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1. Structure du Groupe

La société est structurée en holding depuis 1999 et ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1999.

La structure de Kudelski S.A. et de ses filiales (le « Groupe Kudelski » ou le « Groupe ») figure ci-dessous dans les sections 1.1.1 à 1.1.3.

1.1.1. Structure opérationnelle du Groupe

Les activités du Groupe sont réparties en trois divisions : Core Digital Security, qui regroupe la TV numérique avec les technologies fondamentales de sécurité, Internet des Objets (IoT), qui se concentre sur les solutions Asset Tracking, et Cybersécurité.

Chaque division a la responsabilité de définir et de gérer ses activités de recherche et développement (R&D), de vente et de marketing, de services, de support clients et d'exploitation. Les fonctions Finance, Juridique, Ressources Humaines, Business Development et innovation ainsi que Corporate IT soutiennent l'ensemble de l'organisation.

La division Core Digital Security est constituée des activités Secure Solutions Security, Technology & Systems, et Security Services (Lab & Design). Le Chief Operating Officer (COO) a la responsabilité de la recherche et du développement, la gestion produits, l'exploitation, la transformation des activités, et ventes et marketing pour l'entier de la division. De plus, pour garantir l'efficacité opérationnelle, le COO supervise le département Corporate IT, qui soutient l'ensemble de l'organisation.

La division Cybersécurité est organisée autour de trois domaines d'activités : les services managés de détection et réponse (MDR), les services de conseil, et la fourniture et l'optimisation de solutions technologiques.

La division Internet des Objets se focalise sur les IoT Secure Solutions pour l'asset tracking et autres solutions.

Les résultats sectoriels sont présentés dans la note 5 du rapport financier 2025 du Groupe Kudelski.

Principales sociétés opérationnelles détenues directement ou indirectement par Kudelski S.A.

La liste des principales sociétés opérationnelles du Groupe est présentée à la note 55 du rapport financier 2025.

Des informations complémentaires sont également présentées dans les chiffres clés du rapport annuel 2025.

1.1.2. Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Kudelski S.A., la société mère du Groupe, est une société holding suisse dont le siège est à Cheseaux-sur-Lausanne dans le canton de Vaud et dont les actions au porteur sont cotées à la SIX Swiss Exchange (Ticker : KUD ; val. No. 001226836/ ISIN : CH0012268360). Au 31 décembre 2025, la capitalisation boursière des actions au porteur de Kudelski S.A. était de CHF 63 392 746.

Kudelski S.A. et ses filiales ne détenaient aucune action au porteur de Kudelski S.A.

Seules les actions au porteur de Kudelski S.A. sont cotées à la SIX Swiss Exchange.

1.1.3. Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les informations relatives à la raison sociale, au siège social, au capital-actions ainsi qu'aux participations détenues par les sociétés du Groupe dans des sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe, figurent aux pages 55 et 67 du rapport financier 2025 du Groupe Kudelski.

PRÉSENCE INTERNATIONALE*

* Ce tableau liste les pays dans lesquels le Groupe a une représentation.

		CORE DIGITAL SECURITY	CYBERSÉCURITÉ	IOT
EUROPE	Suisse	■	■	■
	Allemagne	■	■	□
	Espagne	■	■	□
	France	■	■	■
	Italie	■	□	□
	Norvège	■	□	□
	Pays-Bas	■	■	□
	Portugal	■	□	□
	Royaume-Uni	■	■	□
AMÉRIQUES	États-Unis	■	■	■
	Argentine	■	□	□
	Bésil	■	□	□
	Chili	■	□	□
	Colombie	■	□	□
	Mexique	■	□	□
	Pérou	■	□	□
	AFRIQUE	Afrique du Sud	■	□
MOYEN-ORIENT	Émirats arabes unis	■	□	□
ASIE / PACIFIQUE	Inde	■	■	■
	Chine	■	□	□
	Corée du Sud	■	□	□
	Singapour	■	■	□

1.2. Actionnaires importants

Au 31 décembre 2025, Kudelski S.A. avait deux principaux actionnaires. Le premier est formé d'un groupe d'actionnaires liés à la famille Kudelski (le « Pool Familial ») dont la participation au 31 décembre 2025 s'élevait à 58,62% des droits de vote de Kudelski S.A. (voir le tableau ci-dessous). Le Pool Familial est constitué de M. André Kudelski, Mme Marguerite Kudelski, Mme Isabelle Kudelski Haldy, Mme Irène Kudelski Mauroux et de leurs descendants respectifs. Les membres du Pool Familial détiennent leurs actions de Kudelski S.A. directement ou indirectement par l'intermédiaire de structures de détention dont les personnes susmentionnées sont les bénéficiaires.

Le second principal groupe d'actionnaires (la « Famille Kudelski Hors Pool* ») est composé de deux trusts discrétionnaires et irrévocables, dont les bénéficiaires sont des membres de la famille de M. André Kudelski.

Au 31 décembre 2025, la Famille Kudelski Hors Pool détenait au total 4,09% des droits de vote de Kudelski S.A. (voir le tableau ci-dessous). Le protecteur des deux trusts, M. Antoine Foetisch à Singapour, exerce librement les droits de vote des actions détenues par ces trusts. À la connaissance du Groupe, aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires ne détient plus de 3% des droits de vote de Kudelski S.A..

Les annonces de participation effectuées auprès de la SIX Exchange Regulation peuvent être consultées sur le site Internet de la SIX Swiss Exchange à l'adresse suivante : <https://www.six-group.com/fr/products-services/the-swiss-stock-exchange/market-data/shares/share-explorer/share-details.html?valorId=CH0012268360CHF4#/> puis en cliquant sur le lien concernant les « Principaux actionnaires ».

1.3. Participations croisées

Le Groupe n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées.

AU 31 DÉCEMBRE 2025	ACTIONS NOMINATIVES	ACTIONS AU PORTEUR	CAPITAL-ACTIONS DÉTENU	DROITS DE VOTE
Pool familial	46 300 000	11 087 211**	28,0%	58,7%
Famille Kudelski Hors Pool*		4 000 000	7,1%	4,1%

* Par recommandation du 28 janvier 2022, l'Instance pour la publicité des participations du SIX Swiss Exchange a confirmé que les bénéficiaires des trusts n'avaient pas l'obligation de déclarer les positions détenues par les trusts.

** Le nombre d'actions au porteur indiqué dans cette section intègre les transactions réalisées en 2025 par le pool familial, telles qu'annoncées conformément aux exigences de la SIX Exchange Regulation. Les mouvements 2025 correspondants ne figurent pas dans la Note 42 des états financiers.

2. Structure du capital

2.1. Montant du capital ordinaire, marge de fluctuation et conditionnel au 31.12.2025

Capital existant

Le capital-actions de Kudelski S.A. est de CHF 448 652 048. Il est divisé en 51 451 506 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 8,00 chacune et en 46 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,80 chacune. Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont entièrement libérées. Les articles 6 et 7 des statuts de Kudelski S.A., qui peuvent être consultés sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.nagra.com/investors-media/publications> contiennent en outre une clause de la marge de fluctuation du capital-actions et deux clauses de capital conditionnel (voir la section 2.2 ci-dessous). Des informations sont également disponibles à la note 26 du rapport consolidé et note 3.6 du rapport statutaire de Kudelski S.A. dans le rapport financier 2025 du Groupe Kudelski.

2.2. Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital-actions et le capital conditionnel au 31.12.2025

Marge de fluctuation du capital-actions

Selon l'article 7 des statuts de Kudelski S.A., le conseil d'administration est autorisé à réduire et à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 19 avril 2029, et sous réserve de l'épuisement de la marge de fluctuation à une date antérieure, dans une marge de fluctuation entre Fr. 403 358 864.- (limite inférieure) à Fr. 492 994 160.- (limite supérieure). Le conseil d'administration est autorisé à réduire le capital-actions par la destruction de 5 139 206 actions A et de 4 630 000 actions B, et à augmenter le capital-actions par l'émission de 5 139 206 actions A à libérer entièrement et de 4 630 000 actions B à libérer entièrement. Le conseil d'administration est également autorisé à réduire ou à augmenter le capital-actions par une réduction ou une augmentation de la valeur nominale des actions A ou B.

Le prix et la date d'émission, la nature des apports, la date à compter de laquelle les nouvelles actions donneront droit aux dividendes et les autres modalités de l'émission des actions seront déterminés par le conseil d'administration. Dans ce contexte, le conseil d'administration peut émettre des nouvelles actions par la souscription ferme d'une institution financière, d'un syndicat d'institutions financières ou d'une autre tierce partie et faire une offre subséquente de ces actions aux actionnaires existants ou à des tiers (si les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants ont été supprimés ou n'ont pas été dûment exercés). Le conseil d'administration peut autoriser, restreindre ou exclure le négoce des droits de souscription préférentiels. Le conseil d'administration peut autoriser l'expiration des droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été dûment exercés, placer aux conditions du marché les droits ou actions en rapport avec lesquels des droits de souscription préférentiels ont été alloués mais pas exercés, ou les utiliser autrement dans l'intérêt de la société.

Les droits de souscription préférentiels des actionnaires peuvent être exclus et attribués à des tiers ou à la société elle-même par le conseil d'administration, en particulier en vue de (i) l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou du financement de l'acquisition entier ou partiel d'autres sociétés, en Suisse ou à l'étranger, ou encore pour permettre la conclusion et/ou la mise en oeuvre de partenariats stratégiques, et (ii) lever des fonds de manière rapide et flexible, lorsqu'une telle opération serait difficilement réalisable, ou ne pourrait être réalisée à des conditions favorables, sans l'exclusion des droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

Toutes restrictions statutaires au transfert des actions sont applicables aux nouvelles actions nominatives.

Clauses de capital conditionnel

Les statuts de Kudelski S.A. (articles 6 et 6bis) prévoient deux clauses de capital conditionnel pour un montant total de CHF 82 898 000 (soit 18,48% du capital-actions existant). Les deux clauses de capital conditionnel prévoient ce qui suit :

– Selon l'article 6 des statuts (capital conditionnel pour droits d'option ou de souscription), le capital-actions de Kudelski S.A. peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 2 898 000 (soit 0,65% du capital existant) par l'émission d'un maximum de 362 250 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 8,00 chacune, à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de

souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.

– Selon l'article 6bis des statuts (capital conditionnel pour droits de conversion), le capital-actions de Kudelski S.A. peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 80 000 000 (soit 17,83% du capital existant) par l'émission d'un maximum de 10 000 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 8,00 chacune, à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits de conversion liés à des obligations d'emprunt de la société ou de ses filiales.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Le droit des actionnaires de souscrire prioritairement à l'émission d'un emprunt convertible peut être limité ou exclu par décision du conseil d'administration pour justes motifs, à savoir (a) si les obligations d'emprunt sont en priorité placées sur le marché étranger, ou (b) si le produit de l'émission contribue (i) au financement ou au refinancement d'acquisitions de sociétés ou d'entreprises, (ii) au financement d'autres investissements stratégiques du Groupe, ou (iii) au financement de rachat de tout ou partie d'emprunts convertibles précédemment émis par la société ou ses filiales.

Si l'emprunt convertible n'est pas offert en priorité aux actionnaires, (a) les obligations d'emprunt doivent être placées dans le public aux conditions du marché, (b) les droits de conversion doivent être exercés dans un délai de sept ans à partir du jour de l'émission de l'emprunt respectif et (c) le prix de conversion doit être au moins équivalent aux conditions du marché au moment de l'émission de l'emprunt.

Au 31 décembre 2025, Kudelski S.A. avait émis 57 708 actions au porteur sur la base du capital conditionnel pour droits d'option ou de souscription. Ces actions au porteur nouvelles seront inscrites au registre du commerce, conformément à l'article 653g du Code des obligations. Au 31 décembre 2025, le montant disponible du capital conditionnel pour droits d'option et de souscription était donc de CHF 2 436 336, représentant un maximum à émettre de 304 542 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 8,00 chacune.

Au 31 décembre 2025, Kudelski S.A. n'avait émis aucun droit d'option au sens de l'article 6 des statuts et aucun droit de conversion lié à des obligations d'emprunt au sens de l'article 6bis des statuts. Le capital conditionnel pour droits d'option ou de souscription de l'article 6 des statuts

peut cependant être utilisé dans le cadre du plan d'achat d'actions en faveur du personnel (voir à ce sujet la section 2.7 ci-dessous).

2.3. Modifications du capital

EN MILLIERS DE CHF	31.12.25	31.12.24	31.12.23
Capital-actions nominatives	37 040	37 040	37 040
Capital-actions au porteur	412 074	411 612	411 137
Réserve légale	90 000	90 000	90 000
Réserve générale issue d'apports de capital	65 914	65 914	65 914
Bénéfice net	674	-12 941*	-186 502
Bénéfice au bilan	-222 980	-210 039	-23 537*
TOTAL DES FONDS PROPRES	382 722	381 587*	394 052*

*Les informations relatives aux modifications du capital intervenues en 2025, 2024 et 2023 figurent dans les états financiers du Groupe des années correspondantes. Ces rapports peuvent être consultés sur le site Internet de Kudelski S.A. à l'adresse : www.nagra.com/investors/publications. Concernant la réserve générale issue d'apports de capital, des informations sont disponibles à la note 3.6 du rapport statutaire de Kudelski S.A. dans le rapport financier 2025 du Groupe Kudelski. *Erratum: chiffres mis en conformité avec les rapports financiers correspondants.*

2.4. Actions et bons de participation

La structure du capital-actions de Kudelski S.A. est exposée à la section 2.1 ci-dessus.

Conformément au 3^e paragraphe de l'art. 18 des statuts de Kudelski S.A., les titulaires des actions de chaque catégorie (A et B) sont représentés au sein du conseil d'administration. Kudelski S.A. n'a pas émis de bons de participation.

2.5. Bons de jouissance

Kudelski S.A. n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6. Restrictions de transfert et inscriptions des « nommées »

Les actions de Kudelski S.A. qui sont cotées en bourse sont émises au porteur. Pour ces actions, l'exercice des droits d'actionnaires ne dépend pas d'une inscription au registre des actions. Il n'existe donc aucune restriction statutaire à leur transfert ou à l'exercice des droits d'actionnaires par l'intermédiaire de nommées ».

Les actions nominatives de Kudelski S.A. ne sont pas cotées en bourse. Au 31 décembre 2025, elles étaient toutes détenues par le « Pool Familial » Kudelski (voir la section 1.2 ci-dessus). En vertu des statuts de Kudelski S.A., sous réserve des dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés, le transfert des actions nominatives se fait par la remise du titre endossé et moyennant approbation par le conseil d'administration et inscription au registre des actions.

L'article 9 des statuts de Kudelski S.A. permet au conseil d'administration de refuser d'approuver le transfert d'actions nominatives dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) S'il existe un juste motif au sens de l'article 685b alinéa 2 du Code des obligations, soit si l'admission de l'acquéreur des titres dans le cercle des actionnaires est incompatible avec le but social de Kudelski S.A. ou serait de nature à compromettre l'indépendance économique de l'entreprise. Il en sera ainsi notamment si la personne de l'acquéreur est de nature à nuire à la société, directement ou indirectement, et si le transfert des titres peut mettre en péril les majorités existantes.

b) Si la société offre à l'aliénateur de reprendre les actions pour son propre compte, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la requête.

c) Si l'acquéreur n'a pas déclaré expressément qu'il reprenait les actions en son propre nom et pour son propre compte.

L'article 9 des statuts prévoit en outre que si les actions ont été acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée, la société ne peut refuser son approbation que si elle offre à l'acquéreur de reprendre les actions en cause à leur valeur réelle. En cas de contestation, la valeur réelle est déterminée par le juge du siège de la société. La société supporte alors les frais d'évaluation. Si l'acquéreur ne rejette pas l'offre de reprise dans le délai d'un mois après qu'il a eu connaissance de la valeur réelle, l'offre est réputée acceptée.

2.7. Emprunts convertibles et options

Emprunt convertible

Le Groupe Kudelski n'a pas émis d'emprunts convertibles.

Options

Le Groupe Kudelski n'a pas de plan d'options en cours.

Plan d'achat d'actions en faveur du personnel

En 2004, le Groupe Kudelski a introduit un plan d'achat d'actions pour les employés de certaines sociétés du Groupe. Ce plan donne la possibilité aux employés concernés d'acquiescer des actions au porteur de Kudelski S.A. à des conditions avantageuses. Le participant peut souscrire, chaque année, à ce plan pour un montant plafonné à 7,7% de son salaire annuel brut.

Le prix d'achat des actions est le prix de clôture de l'action Kudelski S.A. cotée à la SIX Swiss Exchange le jour de la souscription avec un rabais allant jusqu'à 42%. Toutefois les actions sont bloquées pendant une période de trois ans à compter de la date d'achat.

Un tableau relatif à la participation des employés à ce plan pour l'année 2025 est disponible à la note 39 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe exécutif de la société. Il exerce les attributions intransmissibles et inaliénables prévues par la loi et les statuts. Au 1^{er} janvier 2026, il se compose de huit membres élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Trois comités – comité d'audit, stratégique et de nomination et de rémunération – sont constitués au sein du conseil d'administration et sont chargés de tâches spécifiques (voir sections 3.5.1 à 3.6).

M. Mark Beariault, non membre, a été désigné secrétaire du conseil par le conseil d'administration.

3.1. Membres du conseil d'administration

	ANNÉE DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	FORMATION	PREMIÈRE ÉLECTION	TERME DU MANDAT
ANDRÉ KUDELSKI* Président du conseil et administrateur délégué Membre exécutif du conseil d'administration	1960	Suisse et américaine	DIPLÔME D'INGÉNIEUR-PHYSICIEN École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Suisse	1987	14.04.2026
CLAUDE SMADJA Vice-président du conseil et « lead director » Membre non exécutif du conseil d'administration	1945	Suisse	LICENCE EN SCIENCES POLITIQUES Université de Lausanne, Suisse	1999	14.04.2026
PATRICK FOETISCH Membre non exécutif du conseil d'administration	1933	Suisse	DOCTORAT EN DROIT Université de Lausanne, Suisse BREVET D'AVOCAT	1992	14.04.2026
LAURENT DASSAULT Membre non exécutif du conseil d'administration	1953	Française	LICENCE EN DROIT DES AFFAIRES DIPLÔME DE L'ESLSCA École supérieure libre des sciences commerciales appliquées, Paris, France	1995	14.04.2026
PIERRE LESCURE Membre non exécutif du conseil d'administration	1945	Française	DIPLÔME UNIVERSITAIRE EN LETTRES ET EN JOURNALISME Centre de formation des journalistes, Paris, France	2004	14.04.2026
MARGUERITE KUDELSKI Membre non exécutif du conseil d'administration	1965	Suisse	INGÉNIEUR EN MICROTECHNIQUE DOCTEUR EN MICROTECHNIQUE École polytechnique fédérale de Lausanne, (EPFL), Suisse EXECUTIVE MBA IMD Lausanne, Suisse	2006	14.04.2026
ALEC ROSS Membre non exécutif du conseil d'administration	1971	Américaine	LICENCE EN HISTOIRE Université de Northwestern, USA	2014	14.04.2026
MICHAEL HENGARTNER Membre non exécutif du conseil d'administration	1966	Suisse et canadienne	DOCTEUR EN BIOLOGIE Département de Biologie, MIT, Cambridge, USA EXECUTIVE MBA IMD Lausanne, Suisse	2020	14.04.2026

* André Kudelski est le seul membre du conseil d'administration à cumuler à sa fonction d'administrateur une fonction exécutive au sein du Groupe (administrateur délégué). À l'exception de M. Kudelski, aucun membre du conseil d'administration n'a eu de fonction exécutive au cours des 3 années précédentes.



ANDRÉ KUDELSKI



CLAUDE SMADJA



PATRICK FOETISCH



LAURENT DASSAULT



PIERRE LESCURE



MARGUERITE KUDELSKI



ALEC ROSS



MICHAEL HENGARTNER

ANDRÉ KUDELSKI

André Kudelski commence sa carrière en 1984 comme ingénieur Recherche & Développement (R&D) au sein de Kudelski S.A. En 1986, après avoir été délégué quelques mois dans une entreprise de la Silicon Valley, il revient travailler au sein de l'entreprise familiale tout d'abord comme directeur des produits du secteur de la télévision à péage puis comme directeur de la société Nagravision SA en charge de ce même secteur. M. Kudelski succède ensuite à son père Stefan Kudelski et devient dès 1991 Président et CEO de la société mère, Kudelski S.A.

Mandats en cours exercés au sein du Groupe Kudelski :

- Kudelski Security, Inc., aux États-Unis, président exécutif
- Kudelski Security Holdings, Inc., aux États-Unis, président directeur général
- Nagra USA, LLC., aux États-Unis, président directeur général
- NagraStar LLC., aux États-Unis, co-président
- Nagravision Sàrl, en Suisse, administrateur délégué
- OpenTV, Inc., aux États-Unis, président directeur général
- SKIDATA GmbH, en Autriche, membre du conseil de surveillance (fin du mandat le 12 septembre 2024)
- Kudelski Corporate, Inc., aux États-Unis, président directeur général (fin du mandat le 31 décembre 2024, fusionné dans NAGRA USA, LLC)

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- Montreux Media Venture SA, en Suisse, président
- Publicis Groupe SA, (société cotée), en France, administrateur référent du conseil d'administration, membre du comité de rémunération, membre du comité de nomination et membre du comité d'audit et des risques financiers

- Restaurant de l'Hôtel de Ville de Crissier SA, en Suisse, président
- Sunset Music SA, en Suisse, administrateur

Mandats importants dans des entités à but non lucratif ou caritatif :

- Innosuisse, agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, président du conseil d'administration¹
- STS forum (Science and Technology in Society), ONG, au Japon, Council member¹
- Venture Foundation, en Suisse, membre du conseil de fondation¹
- Economiesuisse, (association) en Suisse, membre du comité
- École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), en Suisse, membre du Strategic Advisory Board
- Fondation du Festival de Jazz de Montreux, en Suisse, président
- Fondation Swiss Digital Initiative, en Suisse, membre du conseil de fondation
- Greater Phoenix Economic Council (GPEC), aux États-Unis, membre du comité exécutif
- Swiss-American Chamber of Commerce, en Suisse, Vice-Chairman
- Fondation pour le soutien de la recherche et du développement de l'oncologie, en Suisse, président

¹ Ces mandats ne constituent qu'un seul mandat en vertu de l'article 18 des statuts de Kudelski S.A. comme reproduit à la section 3.3 ci-dessous.

CLAUDE SMADJA

Après quinze ans passés à la Télévision Suisse Romande (TSR) en qualité de rédacteur en chef adjoint du département de l'information, Claude Smadja devient membre de la direction du World Economic Forum en 1987, poste qu'il occupe jusqu'en 1992. Il retourne ensuite à la TSR en tant que directeur de l'information jusqu'en 1996, année où il est nommé directeur général du World Economic Forum. En juin 2001, Claude Smadja a créé sa propre société de conseils stratégiques

Smadja & Smadja, Strategic Advisory qui collabore sur des problèmes stratégiques avec des multinationales et des entités gouvernementales et qui organise des événements internationaux.

Mandats en cours exercés au sein du Groupe Kudelski :

- Nagravision Sàrl, en Suisse, gérant

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- Smadja & Smadja Strategic Advisory SA, en Suisse, administrateur

Ni M. Smadja ni aucune organisation qu'il représente n'entretient de relation d'affaires importante avec Kudelski S.A. ou l'une de ses filiales.

PATRICK FOETISCH

Patrick Foetisch est avocat indépendant, spécialisé notamment en matière contractuelle et financière sur le plan international. Il reçoit ponctuellement des mandats des diverses sociétés du Groupe mettant à profit ses connaissances approfondies de leurs activités pour fournir son assistance et des conseils juridiques.

Mandats en cours exercés au sein du Groupe Kudelski :

- Nagravision Sàrl, en Suisse, gérant président
- Nagra France SAS, en France, président
- SmarDTV SAS, en France, président (fin du mandat le 8 décembre 2023)

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- AMRP Handels, en Suisse, président
- Alpcom SA, en Suisse, administrateur
- Bernard Nicod Holding SA, en Suisse, administrateur
- BN Family Office SA, en Suisse, administrateur
- Campak AG, en Suisse, administrateur
- Edel Immobilien AG, en Suisse, administrateur
- Fineges Société Anonyme de Participations SA, en Suisse, administrateur
- Liauba SA, en Suisse, administrateur
- Tavara AG, en Suisse, président du conseil d'administration

LAURENT DASSAULT

Après une carrière de treize ans dans le secteur bancaire, Laurent Dassault rejoint en 1992 le Groupe Dassault dans les filiales duquel il occupe d'importantes fonctions. Il exerce aujourd'hui une trentaine de mandats, incluant ceux du Groupe Dassault, principalement dans les secteurs financier, industriel et viticole.

Mandats exercés dans des sociétés appartenant au Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (France) ou mandats exercés à la demande de ce dernier¹ :

- Arqana SAS, en France, conseiller auprès du directeur
- Artcurial Développement Sarl, en France, co-gérant
- Financière Louis Potel & Chabot SAS, en France, censeur
- Immobilière Dassault SA, en France, président honoraire
- Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, en France, membre du conseil de surveillance

Mandats exercés dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski et au Groupe Industriel Marcel Dassault :

- Vivendi SE (Société Européenne cotée à Euronext Paris), en France, membre du conseil de surveillance et membre du comité d'audit
- 21 Invest SA, en France, membre du conseil de surveillance
- FLCP et Associés SASU, en France, membre du conseil de surveillance
- La Maison SA (Luxembourg), membre du comité de surveillance
- Lepercq, de Neufize & Co. Inc., aux États-Unis, administrateur
- L. REAL ESTATE SCA SICAR, au Luxembourg, Chairman of the Investors Committee

Mandats importants dans des entités à but non lucratif ou caritatif :

- Amis du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain en Aquitaine), en France, président
- Amis du Centre Pompidou, Association, en France, administrateur
- Comité des Champs-Élysées, Association, en France, administrateur
- Fonds pour Paris, Association, en France, administrateur
- Fondation Maeght, en France, administrateur
- Société des Amis des musées d'Orsay et de l'Orangerie (France), vice-président

Ni M. Dassault ni aucune organisation qu'il représente n'entretient de relation d'affaires importante avec Kudelski S.A. ou l'une de ses filiales.

¹ Ces mandats ne constituent qu'un seul mandat en vertu de l'article 18 des statuts de Kudelski S.A. comme reproduit à la section 3.3 ci-dessous.

PIERRE LESCURE

Excepté un passage de deux ans (1972-1974) comme présentateur du journal télévisé d'Antenne 2, Pierre Lescure passe les quinze premières années de sa carrière professionnelle auprès des radios RTL, RMC et Europe 1 dans lesquelles il occupe successivement différents postes, notamment rédacteur en chef adjoint et directeur des programmes. En 1981, il retourne dans le secteur de la télévision comme directeur de l'information d'Antenne 2. Dès 1984, il travaille avec André Rousselet au projet de lancement de la chaîne à péage Canal+, dont il est nommé directeur puis directeur général. De 1993 à 2002, il est président directeur général du Groupe Canal+. De 2000 à 2002, Pierre Lescure est également co-directeur général de Vivendi-Universal. Depuis 2002, Pierre Lescure est PDG de la société AnnaRose Productions, dont l'activité est la production audiovisuelle et cinématographique ainsi que la fourniture de conseils en communication. De 2008 à 2014, il a dirigé le Théâtre Marigny à Paris. De 2014 à 2022, Pierre Lescure a présidé le Festival de Cannes. Depuis septembre 2014, il est également régulièrement chroniqueur dans l'émission quotidienne « C à vous » sur la chaîne de télévision française « France 5 ». Depuis janvier 2023, Pierre Lescure présente l'émission hebdomadaire de cinéma « Beau geste » sur la chaîne de télévision française « France 2 ».

Mandats en cours exercés au sein du Groupe Kudelski :

- Nagra France SAS, en France, directeur général

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- ANNAROSE PRODUCTIONS Sarl, en France, président-directeur général
- Mediawan SAS, en France, membre du conseil de surveillance
- Mediawan Holding SAS, en France, membre du conseil de surveillance

Ni M. Lescure ni aucune organisation qu'il représente n'entretient de relation d'affaires importante avec Kudelski S.A. ou l'une de ses filiales.

MARGUERITE KUDELSKI

De 1991 à 1999, Marguerite Kudelski fait ses premières expériences professionnelles auprès du laboratoire d'électromécanique et de machines électriques de l'EPFL et travaille en parallèle comme ingénieur R&D au sein de la division Nagra Audio du Groupe Kudelski. En 1999, elle devient responsable R&D auprès de Précel SA à Neuchâtel (alors société du Groupe Kudelski) avant d'être nommée CEO et administratrice déléguée de cette société en 2000, un poste qu'elle occupe jusqu'à fin 2002. Après avoir réalisé différents travaux de marketing et d'analyse financière pour la société Nagrad en 2003, elle prend la responsabilité de projets clés pour le Groupe au sein du département finance de 2004 à 2006. En 2007, Marguerite Kudelski devient consultante indépendante (business development et conseil de gestion) avant de reprendre, dès décembre 2011, la gestion de l'activité historique du Groupe Kudelski, l'audio, qui a été transférée à la société Audio Technology Switzerland SA. Elle exerce

au sein de cette société la fonction de présidente du conseil d'administration. Jusqu'à fin 2014, Marguerite Kudelski était également responsable du département R&D. Depuis 2017, Marguerite Kudelski est membre des conseils d'administration de Wire Art Switzerland SA et de Bovay & Partenaires SA dont elle est la présidente en 2020. Elle est aussi membre du comité d'experts pour Switzerland Innovation (2017) et trésorière du comité de l'association Mobsya (2021). Dès 2025, Marguerite Kudelski est mandatée par le Conseil d'Administration de Kudelski S.A. à la supervision des activités ESG (Environmental Social Governance).

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- AudioTechnology Switzerland SA, en Suisse, présidente du conseil d'administration
- Bovay & Partenaires SA, en Suisse, présidente du conseil d'administration
- Wire Art Switzerland SA, en Suisse, membre du conseil d'administration

Mandats importants dans des entités à but non lucratif ou caritatif :

- Switzerland Innovation, fondation, en Suisse, membre du comité d'expert
- Association Mobsya, en Suisse, membre du conseil d'administration

Hormis les mandats et fonctions mentionnés ci-dessus, ni Mme Kudelski ni aucune organisation qu'elle représente n'entretient de relation d'affaires importante avec Kudelski S.A. ou l'une de ses filiales.

ALEC ROSS

Alec Ross a commencé sa carrière en 1994 en tant qu'enseignant dans le cadre du programme Teach for America dans les quartiers défavorisés de Baltimore. Deux ans plus tard, il rejoint Enterprise Community Partners (anciennement Enterprise Foundation), une organisation à but non lucratif basée à Columbia, dans le Maryland, qui développe des logements à prix abordables dans tous les États-Unis, où il occupe la fonction d'assistant spécial du président. En 2000, Alec Ross cofonde la One Economy Corporation, une organisation à but non lucratif qui met en place des programmes d'aide aux personnes démunies dans le monde entier. Il y travaille pendant huit ans. En parallèle, en 2007, il rejoint la campagne présidentielle du Président Barack Obama en tant que coordinateur du Technology, Media & Telecommunications Policy Committee, puis en tant que Project manager et membre du Technology, Innovation and Government Reform Policy Group. D'avril 2009 à mars 2013, Alec Ross est Senior Advisor pour l'innovation auprès de la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton. Depuis, il est Senior Fellow (agrégé supérieur de recherche) de la School of International and Public Affairs de l'Université de Columbia, collaborateur émérite de l'université Johns Hopkins et est l'auteur du New York Times best-seller « The Industries of the Future » (Simon & Schuster), publié en février 2016. Il conseille également des investisseurs, des entreprises et des responsables gouvernementaux en les aidant à comprendre l'influence des facteurs se situant au carrefour de la géopolitique, des marchés et

des technologies « disruptives ». Il est membre du conseil d'administration d'Amplio, un fonds mondial de capital-risque et depuis septembre 2020, Alec Ross est professeur invité émérite à la Bologna Business School de l'Università di Bologna en Italie. Il est l'auteur du livre « The Raging 2020s » (Henry Holt) publié en septembre 2021.

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- Amplio, aux États-Unis, Board Partner
- Bonfiglioli, en Italie, membre du conseil de surveillance
- Collective Global, aux États-Unis, Board Partner
- Pelliconi, en Italie, membre du conseil de surveillance
- Telerivet Inc., aux États-Unis, membre du conseil d'administration
- Liquid Ventures, en Italie, membre du conseil d'administration
- Kyan Health, en Italie, membre du conseil d'administration

Mandats importants dans des entités à but non lucratif ou caritatif :

- Bologna Business School Foundation, en Italie, membre du conseil d'administration
- Fondazione MAST, en Italie, membre du conseil d'administration

Autres mandats :

- Gouverneur du Maryland, États-Unis, Conseil Économique

M. Ross n'a jamais fait partie d'un organe de direction du Groupe Kudelski. Ni lui ni aucune organisation qu'il représente n'entretient de relation d'affaires importante avec Kudelski S.A. ou l'une de ses filiales.

MICHAEL HENGARTNER

Michael Hengartner a obtenu un doctorat en biologie en 1994 au Massachusetts Institute of Technology (MIT) aux États-Unis, où il a étudié avec le lauréat du prix Nobel H. Robert Horvitz. Suite à son doctorat et pendant sept ans, il a dirigé un groupe de recherche au Cold Spring Harbor Laboratory aux États-Unis. En 2001, il est devenu le premier occupant de la chaire Ernst Hadorn Endowed de biologie moléculaire à l'Institut des sciences moléculaires du vivant de l'Université de Zurich (UZH). De 2009 à 2014, il a été doyen de la Faculté des sciences et de 2014 à 2020 président de l'UZH. De 2016 à 2020, il a également été président des universités suisses, la Conférence des recteurs des établissements d'enseignement supérieur suisses. Depuis 2020, M. Hengartner est président du Conseil des EPF (Ecoles polytechniques fédérales suisses) et président du comité exécutif du Domaine des EPF. M. Hengartner est titulaire d'un Executive MBA de l'IMD, Lausanne, obtenu en 2008 et est récipiendaire de plusieurs prix pour ses recherches sur la base moléculaire de l'apoptose, parmi lesquels le prix national suisse Latsis, le prix Josef Steiner Université de la Sorbonne. En 2010, M. Hengartner a reçu le Credit Suisse Award du meilleur enseignement à l'UZH. Il a fondé et /ou a été membre du conseil d'administration d'un certain nombre de start-up, y compris la société de biotechnologie Devgen NV, en Belgique (cofondée en 1997). M. Hengartner préside le conseil d'administration de Novartis Venture

Fund (Suisse) depuis 2024 et siège au comité d'investissement de Novartis Venture Fund (Belgique) depuis 2018.

Mandats dans des sociétés tierces au Groupe Kudelski :

- Novartis Biotech Fund, en Belgique, conseiller scientifique et membre du conseil consultatif
- Novartis Bioventures Ltd., en Suisse, président du conseil d'administration
- Aseptuva AG, en Suisse, membre du conseil consultatif

Mandats importants dans des entités à but non lucratif ou caritatif :

- Switzerland Innovation, fondation, en Suisse, membre du conseil de fondation
- World.Minds Foundation, en Suisse, membre du conseil de fondation
- digitalswitzerland, Association, en Suisse, membre du Steering Board
- IMD – International Institute for Management Development, Lausanne, en Suisse, membre du conseil de fondation
- Europa Institut at the University of Zurich, Association, en Suisse, membre du conseil
- GESDA (Geneva Science Diplomacy Anticipator), fondation, en Suisse, membre du conseil de fondation et chef de l'Academic Forum

- University of Heidelberg, en Allemagne, membre de l'Academic Advisory Council
- Swiss Science Center Technorama, en Suisse, membre du conseil de fondation
- Ernst Göhner Stiftung, fondation, en Suisse, membre du conseil de fondation
- Fondation Werner Siemens, en Suisse, président du conseil scientifique consultatif
- Ludwig-Maximilians-Universität München, en Allemagne, Membre du conseil de l'Université
- Swiss Institute of International Studies, Association, en Suisse, membre du conseil d'administration
- International Cell Death Society, aux États-Unis, membre du conseil consultatif
- Fondation Avenir Suisse, en Suisse, membre du conseil de fondation

M. Hengartner n'a jamais fait partie d'un organe de direction du Groupe Kudelski. Ni lui ni aucune organisation qu'il représente n'entretient de relation d'affaires importante avec Kudelski S.A. ou l'une de ses filiales.

3.2. Autres activités et groupements d'intérêts

Voir les profils individuels des membres du conseil d'administration dans la section 3.1 ci-dessus.

3.3. Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Conformément aux termes de l'article 18 des statuts de Kudelski S.A., aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq fonctions supplémentaires dans les organes supérieurs de direction ou d'administration d'entreprises tierces dont les titres de participation sont cotés en bourse et dix fonctions supplémentaires dans d'autres entreprises tierces ayant un but économique.

Une société n'est pas considérée comme une entreprise tierce au sens de cette disposition, et n'est donc pas prise en compte pour le calcul du nombre maximum de fonctions susmentionnées, si :

1. elle contrôle la société directement, indirectement ou de concert avec des tiers ou est contrôlée par elle ; ou
2. la fonction est exercée à la demande de la société.

Les fonctions exercées pour des entreprises contrôlées directement ou indirectement par une même personne ou entité juridique ou par un même groupe de personnes ou entités juridiques agissant de concert ou à la demande de l'une de ces personnes ou entités juridiques sont réputées ne constituer qu'une seule fonction pour les besoins de cette disposition.

3.4. Élection et durée du mandat

Le conseil d'administration se compose de un à dix membres. Les membres du conseil sont élus par l'assemblée générale pour une année. Le mandat s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. L'année de la première élection ainsi que la durée restante du mandat pour chaque membre sont spécifiées dans la section 3.1 ci-dessus.

Les statuts de Kudelski S.A. n'ont pas de clauses statutaires dérogeant aux dispositions légales en ce qui concerne l'élection du président.

3.5. Organisation interne

Le conseil d'administration exerce, avec le soutien de ses trois comités, comité d'audit, stratégique, et de nomination et de rémunération, les fonctions inaliénables et intransmissibles établies par la loi (voir à ce sujet la section 3.6 ci-dessous). L'organisation interne du conseil d'administration est définie dans les statuts.

3.5.1. Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

À l'exception du président qui est élu par l'assemblée générale, le conseil d'administration se constitue lui-même en désignant en son sein notamment, le vice-président. Le conseil d'administration peut élire un administrateur délégué. Si le conseil d'administration attribue la fonction d'administrateur délégué à son président, un « lead director » doit également être élu parmi ses membres. La gestion entière de la société est déléguée à l'administrateur délégué ou, à défaut, à la direction. Un secrétaire peut être nommé et choisi en dehors du conseil d'administration. Il n'est pas membre de ce dernier.

Le président du conseil d'administration dirige les débats de l'assemblée générale, surveille la bonne tenue du procès-verbal, assure le protocole et la direction des séances du conseil, informe les membres du conseil d'administration de l'évolution des affaires et des résultats financiers de la société, représente la société auprès des autorités administratives et/ou judiciaires sous réserve d'un mandat conféré par le conseil d'administration à un tiers, à un directeur ou à un de ses membres.

Le vice-président peut convoquer le conseil d'administration. Il préside le conseil d'administration et l'assemblée générale en l'absence du président.

Selon l'article 25 des statuts de Kudelski S.A., le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la société à l'administrateur délégué dans les limites permises par la loi. Dans sa gestion, l'administrateur délégué agit en fonction des directives émises par le conseil d'administration et préserve les intérêts de la société. Il présente en outre à chaque séance du conseil d'administration un rapport comprenant les aspects essentiels de la marche des affaires. Dans la structure actuelle du Groupe, les fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué sont assumées par M. André Kudelski. Cette situation favorise un processus d'information et de décision rapide et fluide, ce qui permet à la société d'avoir des réponses opérationnelles et stratégiques aussi rapides que l'exigent les évolutions des secteurs activités dans

lesquels le Groupe opère. Compte tenu de la réunion des fonctions de président et d'administrateur délégué, le conseil d'administration a désigné M. Claude Smadja en qualité de « lead director ».

Le « lead director » veille à l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis du président et administrateur délégué, ainsi que de la direction de la société et présidence du conseil d'administration dans les situations de conflit d'intérêts du président et administrateur délégué. Il préside le conseil d'administration dans les situations de conflit d'intérêts du président et administrateur délégué. Il peut aussi convoquer et diriger de manière autonome une séance des membres indépendants du conseil d'administration si l'intérêt de la société requiert une délibération indépendante. Il assure un processus d'évaluation des performances du président du conseil d'administration et administrateur délégué.

3.5.2. Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du conseil d'administration

À l'exception du comité de nomination et de rémunération dont les membres sont élus individuellement par l'assemblée générale, les comités sont constitués par le conseil d'administration qui en nomme les membres et les présidents. Les comités du conseil se réunissent aussi souvent que nécessaire. Dans la mesure où elles ne sont pas issues de dispositions statutaires, le conseil d'administration délègue aux comités des tâches de vérification et de préparation dans leur domaine de compétence.

Les comités rendent régulièrement rapport de leur activité au conseil d'administration. Les rapports des comités servent de base aux prises de décisions du conseil d'administration.

Comité d'audit

Le comité d'audit se compose d'au moins trois membres non exécutifs du conseil d'administration. Au moins l'un des membres du comité doit disposer d'une expérience avérée en matière de finances. Dans sa composition actuelle, tous les membres du comité d'audit peuvent se prévaloir de connaissances ou d'une expérience pratique en matière de gestion financière. Le comité d'audit se réunit en principe trois fois par an. Il peut demander à tout moment des analyses de risque détaillées dans les différents secteurs d'activité du Groupe ainsi que dans des domaines spécifiques de son choix. Le comité d'audit peut mandater des experts externes s'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de ses tâches.

	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ STRATÉGIQUE	COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION
■ Président			
■ Membre			
André Kudelski		■	
Claude Smadja	■	■	■
Laurent Dassault		■	
Patrick Foetisch			■
Marguerite Kudelski	■		
Pierre Lescure		■	■
Alec Ross	■	■	■
Michael Hengartner		■	

Le comité d'audit supervise le processus interne de reporting financier de la société et en assure l'intégrité, la transparence et la qualité. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière de même qu'à la mise à jour et à la fourniture permanentes d'informations financières à l'entreprise. Il examine les rapports du département d'audit interne et présente des recommandations au conseil d'administration si nécessaire.

Il évalue la qualité du travail des auditeurs extérieurs. Le comité d'audit contrôle les honoraires détaillés de l'organe de révision, veille à l'exécution du plan d'audit qui est défini chaque année, évalue l'efficacité de l'organe de révision à identifier et résoudre les problèmes survenus au niveau du Groupe ou dans les comptes statutaires. Le comité d'audit fournit les recommandations appropriées au conseil d'administration pour le renouvellement du mandat des auditeurs extérieurs ou – si besoin est – leur remplacement. Le comité d'audit s'assure du suivi des recommandations des auditeurs externes et veille à leur indépendance.

Le comité d'audit fournit des rapports réguliers au conseil d'administration, présentant ses recommandations quant à l'adéquation, l'efficacité et la véracité des processus comptables. Le comité supervise également la préparation du rapport de durabilité du Groupe.

Comité stratégique

Le comité stratégique se compose d'au moins quatre membres du conseil d'administration, dont le président et le vice-président. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le comité stratégique a pour mission l'examen et la définition de la stratégie du Groupe. Il conçoit les options stratégiques de développement dans le but d'assurer la progression à long terme de la position concurrentielle du Groupe et de sa valeur pour les actionnaires. À cette fin, le comité stratégique observe l'évolution des marchés et de la position concurrentielle du Groupe, conçoit et propose des modèles de développement futur notamment par le moyen d'investissements, de désinvestissements et de réorganisation.

Pour définir les choix stratégiques, le comité stratégique se base sur des informations qui lui sont fournies par la direction générale, par des membres du conseil d'administration et, s'il l'estime nécessaire, par des experts extérieurs. Le comité stratégique revoit périodiquement l'adéquation entre les objectifs du Groupe, sa structure et l'organisation prévue pour atteindre les objectifs stratégiques. Il fait des propositions au conseil d'administration qui reste l'entité souveraine en matière de choix stratégiques. Le comité stratégique revoit également les projets de recherche et développement et évalue leur compétitivité, leur intérêt et leur cohérence par rapport aux objectifs stratégiques.

Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres non exécutifs du conseil d'administration, élus individuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le comité de rémunération est en charge de l'établissement et de la révision périodique de la politique et de la stratégie de rémunération de la société, de ses lignes directrices et des critères de performance. Le comité de rémunération est en charge de la fixation de la rémunération de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale.

Fait exception à ce principe la rémunération des membres du comité de nomination et de rémunération qui est fixée par le conseil d'administration lui-même. Le comité de rémunération prépare les propositions concernant la rémunération globale des membres du conseil d'administration et de la direction qui seront avalisées par le conseil d'administration avant de les soumettre au vote de l'assemblée générale (voir section 5 : Rémunérations, participations et prêts).

Le comité présente au conseil d'administration qui soumet à l'assemblée générale les propositions de nomination d'administrateurs. Il examine, à la demande de l'administrateur délégué, les candidatures aux postes de la direction générale et peut, s'il le souhaite, auditionner les candidats.

Le comité fait rapport de son activité chaque année au conseil d'administration.

3.5.3. Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

La coopération et la répartition des compétences entre le conseil d'administration et ses comités sont décrites à la section 3.5.2.

Le conseil d'administration siège au moins quatre fois par an, mais aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2025, le conseil d'administration et ses comités se sont réunis comme suit :

Conseil d'administration	7 fois
Comité stratégique	4 fois
Comité d'audit	3 fois
Comité de rémunération et de nomination	4 fois

La participation des membres du Comité exécutif aux discussions et décisions du Conseil d'administration est décrite à la section 3.7 ci-dessous. Le taux moyen de présence aux réunions du conseil d'administration a atteint 94,6%. Les réunions du conseil d'administration ont duré en moyenne quatre heures et celles des comités trois heures en moyenne. Le responsable de l'audit interne ainsi que l'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers SA ont participé aux 3 séances du comité d'audit pour les parties qui le concernaient.

3.6. Compétences

Voir également la section 3.5.1 pour le détail de l'organisation interne du conseil d'administration et de la fonction d'administrateur délégué.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les compétences suivantes :

- exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- fixer l'organisation ;
- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;

- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- établir le rapport de rémunération ;
- établir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- informer le juge en cas de surendettement.

La direction générale

Le conseil d'administration a délégué à l'administrateur délégué la gestion entière de la société, sous réserve des dispositions impératives de la loi et des dispositions du règlement d'organisation mentionnées ci-dessus. L'administrateur délégué coordonne ainsi les opérations des sociétés du Groupe.

3.7. Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Dans le contexte de l'industrie, les mécanismes de contrôle de la gestion du Groupe de même que les systèmes de retour de l'information ont une grande importance. C'est pourquoi le Groupe Kudelski a mis en place des instruments d'information et de contrôle qu'il fait évoluer, à différents niveaux : stratégie, opération, finance, droit, propriété intellectuelle, ressources humaines et gestion de l'information.

Supervision

- L'administrateur délégué fournit au conseil d'administration, avant chaque séance, un rapport comprenant les aspects essentiels de l'évolution des affaires (contrats clés, évolution des ventes, tendances du marché, capital humain) pour les principales entités et activités du Groupe.
- Les membres du conseil d'administration reçoivent de façon hebdomadaire ou trimestrielle, suivant la pertinence, une revue de presse ou d'autres documents informatifs concernant le Groupe et ses entités, ainsi que des commentaires de l'administrateur délégué lorsque ce dernier l'estime nécessaire.
- Au minimum une fois par année, des membres de la direction générale et les cadres supérieurs du Groupe (incluant les cadres supérieurs des divisions) sont invités à présenter leurs activités aux membres du conseil d'administration. Ces derniers peuvent également poser des questions directement aux directeurs de la société quand ils le souhaitent.

- À chaque séance du conseil d'administration, pour autant que la marche des affaires le justifie et en fonction de l'ordre du jour, des membres de la direction générale, des cadres du Groupe ou des experts externes sont invités à présenter des sujets spécifiques aux membres du conseil d'administration.

Opérations et stratégie

- Les membres de la direction générale coordonnent leurs actions et prennent les décisions relatives à la gestion du Groupe lors des « Executive Board Committees » dont la fréquence et la durée sont en fonction des besoins du Groupe. Des cadres supérieurs peuvent y être invités suivant la nécessité de leur contribution aux sujets abordés. En 2025, ce comité s'est réuni presque toutes les deux semaines pour une durée moyenne de trois heures.
- La direction des divisions Core Digital Security, Cyber-sécurité et IoT est, quant à elle, assurée par un comité « Executive Board Group Operations » composé du président et administrateur délégué (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur des opérations (COO) ainsi que des cadres supérieurs de chaque division. Si nécessaire, d'autres cadres supérieurs du groupe peuvent être invités à participer à la réunion afin d'apporter leur contribution sur les sujets discutés. Ce comité se réunit en principe deux fois par mois pour une durée de 2h30 et traite des thèmes spécifiques et pertinents pour chaque division. Une synchronisation entre la direction générale, le « Executive Board Group Operations » et d'autres cadres supérieurs du groupe, notamment le General Counsel, directeur juridique et le Secrétaire Général, le Senior Vice-Président, directeur des Ressources Humaines, le Senior Vice-Président, Développement Commercial et Innovation, et Senior Vice President, Chief Information Officer, est exercé au sein du comité « Executive Board Group Executive Management » qui se réunit en principe chaque mois pendant au moins une heure.
- La stratégie du Groupe est discutée entre les membres de la direction et les cadres supérieurs du Groupe (incluant les cadres supérieurs des divisions et des fonctions de support) qui se réunissent tous les trimestres pour passer en revue les principales tendances, les produits et le développement des marchés et autres questions pertinentes liées à la stratégie du Groupe et de ses divisions. La stratégie du Groupe est également revue régulièrement avec le Comité Stratégique du Conseil d'Administration.

- Dans les secteurs clés du Groupe, des comités ad hoc composés d'un panel transdisciplinaire d'experts internes évaluent les risques et opportunités de marché, stratégiques, opérationnels, juridiques et financiers. Ces comités gèrent les processus liés aux risques ou opportunités évalués, proposent des mesures et contrôlent l'implémentation de ces mesures. Il existe notamment un comité de sécurité, un comité de la protection des renseignements personnels, un comité sur la propriété intellectuelle et un comité d'innovation. Les décisions, informations et commentaires issus de ces comités sont transmis aux membres de la direction générale ainsi qu'aux cadres supérieurs de l'activité concernée par les moyens adaptés à l'information à transmettre.

Finance

- L'entité « Controlling » effectue des analyses financières et opérationnelles régulières destinées à identifier les risques opérationnels et financiers tout au long de la chaîne de valeur des différentes activités des sociétés du Groupe et propose et coordonne les améliorations et actions correctives à apporter. Cette entité met également à la disposition de la direction générale et des départements du groupe une plateforme de services analytiques.
- Le Controlling élabore mensuellement une série de rapports mis à la disposition de la direction générale, rapports qui sont ensuite adaptés et mis à disposition de chaque responsable régional et d'unité d'affaires avec les mesures d'analyses correspondantes. Ces rapports comprennent notamment : un rapport donnant une vue d'ensemble du Groupe par activité avec une évolution des comptes de pertes et profits, leurs déviations par rapport au budget annuel et les adaptations selon les révisions trimestrielles de la prévision annuelle par entité ainsi que leurs indicateurs opérationnels ; un rapport de ventes comprenant des analyses par région, par client et par type de ventes ainsi que leur marge ; un rapport sur l'évolution des coûts opérationnels par centre de coût ; et un rapport mensuel et trimestriel des flux de trésorerie et des projections du Groupe et de chaque segment pour l'année en cours.
- Par ailleurs, le Groupe dispose d'un contrôle interne basé sur un référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Celui-ci vise à fournir une « assurance raisonnable » quant à la réalisation et l'efficacité des opérations, à la fiabilité des informations financières et du reporting et ainsi qu'à la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Une équipe est dédiée au contrôle interne. Les différents processus sont périodiquement revus et analysés par l'organe de révision externe (PriceWaterhouseCoopers SA).

Juridique

- Le département juridique fournit assistance et conseils dans le cadre des processus de prise de décision et des activités de tous les départements du Groupe aux fins de prendre en compte et limiter de manière pertinente le risque juridique et de veiller au respect de la politique générale du Groupe.
- Le département juridique est également chargé de la négociation et de l'approbation des contrats conclus par les diverses entités du Groupe et utilise pour ce faire des outils de gestion et d'archivage électronique qui permettent un suivi efficace des contrats.
- Le département juridique est également responsable de la supervision des litiges, des enquêtes officielles et des questions relatives aux nouvelles législations et réglementations de façon générale pour les sociétés du Groupe et soutient le « privacy committee » de l'entreprise, qui est chargé d'assurer le respect des diverses lois et réglementations sur les données personnelles dans les pays dans lesquels l'entreprise opère.
- Le département juridique a une équipe propriété intellectuelle qui est chargée de protéger, développer et gérer le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe. Le département juridique travaille en étroite collaboration avec le département Business Development et Innovation à la monétisation du portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe.

Business Development et Innovation

- En étroite collaboration avec l'équipe propriété intellectuelle du département juridique, le département Business Development et Innovation travaille à la monétisation du portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe.
- Le département Business Development et Innovation identifie et dirige de multiples initiatives de développement commercial avec chacun des segments du Groupe pour aller au-delà du portefeuille actuel de produits et services du Groupe. S'appuyant sur une solide équipe de « data scientists » possédant une expertise approfondie en Intelligence Artificielle et dans les grands modèles linguistiques (LLM), le

département accélère l'innovation et la prise de décision basée sur les données dans de nouveaux projets, allant de la cybersécurité, où nous automatisons et améliorons la détection et l'atténuation des menaces, aux médias numériques, où nous nous concentrons sur l'authentification et la traçabilité du contenu par l'IA générative. Le département gère également le lancement des nouveaux produits et services, tels que Sporfie et Insight, sur de nouveaux marchés.

- Le département Business Development et Innovation lance et promeut de nouveaux processus d'innovation à l'échelle du Groupe et il gère le processus de sélection pour faire passer les meilleures idées.
- Le département Business Development et Innovation est responsable des transactions impliquant les sociétés du Groupe, incluant des fusions et acquisitions (M&A), des joint-ventures, des prises de participation et des désinvestissements mais également des partenariats clés pour la stratégie du Groupe.

Ressources humaines

- Le département des ressources humaines est chargé de recruter les talents nécessaires aux besoins du Groupe, de faire évoluer et promouvoir les employés performants et de planifier les successions. Il entretient notamment un catalogue de formations adaptées aux besoins des managers et des employés du Groupe.
- Le département des ressources humaines est en charge des processus et de la mise en place des outils d'évaluation des performances en rapport avec les objectifs du Groupe, des différents départements et de chaque employé.
- Dans le respect des valeurs du Groupe, le département des ressources humaines accompagne quotidiennement les employés et les cadres de tous les départements du Groupe dans les questions relatives aux ressources humaines.

Gestion de l'information

- Le département Corporate IT a développé et applique un ensemble de règles et de procédures concernant la sécurité informatique (règles d'usage des outils informatiques, protection et sauvegarde des données, surveillance, gestion des systèmes, etc.), fixée à un niveau approprié afin de limiter les risques et de fournir un environnement fiable des systèmes d'information.

- Le département Corporate IT revoit régulièrement l'infrastructure de ses systèmes pour assurer leur évolution en conformité avec les nouvelles normes et règles qui leur sont applicables.
- L'infrastructure des systèmes d'information est placée sous la surveillance 24/7 des équipes du Cyber Fusion Center de Kudelski Security.

Principaux risques identifiés et traitement

- Les principaux risques identifiés sont listés ci-dessous. Les différents instruments d'information et de contrôle du conseil d'administration à l'égard de la direction générale décrits ci-dessus dans la section 3.7 sont utilisés et permettent le suivi à une fréquence adaptée au type de risque et à sa criticité pour le Groupe. Les communications de l'administrateur délégué au conseil d'administration assurent une information régulière et adaptée d'une part et les activités des comités du conseil d'administration d'autre part garantissent un contrôle par les membres du conseil d'administration des décisions des membres de la direction.
- Les segments d'activité dans lesquels opère la division Core Digital Security du Groupe Kudelski évoluent rapidement et nécessitent en permanence que le Groupe Kudelski propose des produits et services suffisamment flexibles pour répondre rapidement aux évolutions commerciales et technologiques de l'industrie des médias numériques. Alors que la direction anticipe une stabilisation de la baisse des revenus suivie d'une croissance renouvelée grâce à des offres émergentes, notamment des plateformes d'analyse basées sur l'intelligence artificielle et des solutions anti-piratage améliorées, l'acceptation par le marché de ces gammes de produits innovantes reste incertaine.
- Les segments Cybersécurité et Internet des Objets sont encore à des degrés de développement variables et ces deux domaines d'activités génèrent encore des pertes. Le Groupe a identifié des opportunités attractives sur ces marchés. Cependant, même si le Groupe estime disposer d'atouts uniques pour aborder de manière rentable ces domaines d'activités, l'atteinte de l'équilibre de ces activités pourrait prendre plus de temps que prévu. Compte tenu de la nature et du degré de maturité de ces activités, rien ne garantit que les stratégies pertinentes seront couronnées de succès.
- Les marchés dans lesquels le Groupe opère et les clients auxquels il vend ses produits et services sont soumis à de nombreuses réglementations imposées par les agences gouvernementales du monde entier, notamment dans les domaines de la confidentialité et de la protection des données, de la protection des consommateurs, de la distribution de contenu multi-média et de la cybersécurité. Des modifications dans ces réglementations peuvent affecter nos activités, nos décisions en matière de développement de produits et la volonté des acteurs de ces marchés d'adopter nos produits et nos services. En outre, l'instabilité politique et les guerres affectant les marchés dans lesquels le Groupe opère peuvent perturber ses activités, sa chaîne d'approvisionnement et la demande de ses clients.
- Les progrès technologiques peuvent nécessiter des investissements continus substantiels en recherche et développement, ce qui pourrait affecter la rentabilité à court terme et l'allocation des ressources. En outre, l'émergence de technologies ou de modèles commerciaux révolutionnaires sur les principaux marchés pourrait remettre en question les flux de revenus existants et nécessiter une adaptation stratégique rapide.
- Le Groupe fournit ses produits et services dans de nombreux pays ayant des devises différentes (les paiements sont effectués principalement en dollars américains et en euros). Les fournisseurs du Groupe sont payés en différentes monnaies. Les fluctuations des taux de change pourraient avoir une incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.
- Les résultats du Groupe Kudelski pourraient être impactés si la sécurité fournie par ses produits est compromise et si le Groupe ne parvient pas à mettre en place des contre-mesures adéquates.
- Les résultats d'exploitation et la croissance du Groupe Kudelski pourraient diminuer si les bases d'abonnés des clients du Groupe ne continuent pas à augmenter.
- Le succès du Groupe dépend de sa capacité à attirer et retenir du personnel qualifié. La concurrence pour embaucher et garder le personnel hautement qualifié est importante.
- Une fuite de renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels détenus par le Groupe pourrait nuire aux activités du Groupe.
- La complexité croissante des réglementations fiscales mondiales et les changements potentiels dans les cadres fiscaux internationaux pourraient affecter la structure financière et l'efficacité opérationnelle du Groupe.

4. Direction générale

4.1. Membres de la direction générale



ANDRÉ KUDELSKI



MAURO SALADINI



MORTEN SOLBAKKEN

	ANNÉE DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	FONCTION	FORMATION
ANDRÉ KUDELSKI	1960	Suisse Américaine	PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ (CEO)	Diplôme d'ingénieur-physicien École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Suisse
MAURO SALADINI Executive Vice President du Groupe	1966	Suisse Américaine	DIRECTEUR FINANCIER (CFO)	Diplôme d'ingénieur électricien École polytechnique fédérale de Zurich (ETH Zurich), Suisse MBA, INSEAD, France
MORTEN SOLBAKKEN Executive Vice President du Groupe	1970	Norvégienne	CHIEF OPERATING OFFICER (COO), CORE DIGITAL SECURITY	Master of Science Norwegian University of Science and Technology (NTNU)

ANDRÉ KUDELSKI (CEO)

Voir section 3.1. ci-avant.

MAURO SALADINI (CFO)

Mauro Saladini commence sa carrière professionnelle en 1990 en qualité de consultant dans les services financiers auprès d'Accenture. En 1995, il rejoint Thema Consulting, société pour laquelle il met en place la filiale zurichoise et assume la responsabilité des activités liées à la trésorerie et à la gestion des risques. Dès 1997, il rejoint McKinsey & Co où il devient partenaire en 2001. Il travaille en particulier sur des projets de corporate finance et de stratégie touchant à différentes industries, principalement les médias et les télécommunications. Par ailleurs, Mauro Saladini est responsable du Swiss Media Practice et coresponsable de l'European Media Practice. Il est directeur financier et Executive Vice President du Groupe Kudelski depuis le 1er février 2003. Depuis le 1er janvier 2025, Mauro Saladini est consul honoraire de Suisse à Phoenix, Arizona, États-Unis.

Mandats exercés au sein du Groupe Kudelski :

- Kudelski Security Inc., aux États-Unis, membre du conseil d'administration et Executive Vice-President
 - Kudelski Security Holdings, Inc., aux États-Unis, membre du conseil d'administration et Executive Vice-President
 - Nagra Media Beijing Ltd., en Chine, superviseur
 - Nagra Media UK Ltd, en Angleterre, directeur
 - Nagra USA, LLC., aux États-Unis, Executive Vice-President
 - OpenTV, Inc., aux États-Unis, membre du conseil d'administration et Executive Vice-President
- SKIDATA, INC, aux États-Unis, membre du conseil d'administration (jusqu'au 12 septembre 2024)
 - Kudelski Corporate, Inc., aux États-Unis, membre du conseil d'administration et CFO (jusqu'au 31 décembre 2024, société assimilée par Nagra USA, LLC)

MORTEN SOLBAKKEN (COO)

Morten Solbakken a débuté sa carrière professionnelle en 1995 en tant qu'ingénieur de systèmes satellitaires chez Telenor International. Il a ensuite occupé de nombreux postes au sein de la structure de Telenor, notamment dans les domaines de la stratégie et du développement commercial autour des actifs dans la division Télévision payante, ainsi que de la gestion de la participation de Telenor dans des organisations satellites internationales. De 2007 à 2011, il a été Chief Strategy Officer chez Telenor Broadcast Holding AS (propriétaire de Canal Digital, Telenor Satellite, Norkring et Conax). En mars 2011, M. Solbakken a été nommé COO chez Telenor Broadcast Holding et président des conseils d'administration de Conax, Telenor Satellite et Norkring. Il a rejoint Conax en tant que CEO par intérim en septembre 2011 et a été nommé CEO à partir de décembre 2011, entraînant une transformation de la société, notamment le processus qui a conduit à l'acquisition de Conax par le Groupe Kudelski en avril 2014. Le 1er janvier 2018, Morten Solbakken est nommé COO, Digital TV et Executive Vice President du Groupe Kudelski.

Mandats exercés au sein du Groupe Kudelski :

- iWedia S.A., en Suisse, président du conseil d'administration
 - Nagra Vision Sàrl, en Suisse, Executive Vice President, Chief Operating Officer
 - Nagra Vision Italia Srl, en Italie, président du conseil d'administration
 - Nagra Vision AS, en Norvège, président du conseil d'administration
 - Nagra Vision Iberica SLU, en Espagne, membre du conseil d'administration
 - NexGuard Labs B.V., aux Pays-Bas, membre du conseil d'administration (jusqu'en octobre 2022)
- SmarDTV SA, en Suisse, membre du conseil d'administration (jusqu'au 28 juin 2022)
 - Digital Video Norge Drift AS, en Norvège, président du conseil d'administration (jusqu'au 16 février 2023)
 - Kudelski Corporate, Inc., aux États-Unis, membre du conseil d'administration et Executive Vice-President (jusqu'au 31 décembre 2024, société assimilée par Nagra USA, LLC)

4.2. Autres activités et groupements d'intérêts

Voir les CV des membres de la direction générale dans la section 4.1 ci-dessus.

4.3. Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Conformément aux termes de l'article 25 des statuts de Kudelski S.A., aucun membre de la direction ne peut exercer plus de : deux fonctions supplémentaires dans les organes supérieurs de direction ou d'administration d'entreprises tierces dont les titres de participation sont cotés en bourse et cinq fonctions supplémentaires dans d'autres entreprises tierces.

Une société n'est pas considérée comme une entreprise tierce au sens de cette disposition, et n'est donc pas prise en compte pour le calcul du nombre maximum de fonctions susmentionné, si :

1. elle contrôle la société directement, indirectement ou de concert avec des tiers ou est contrôlée par elle ; ou
2. la fonction est exercée à la demande de la société.

Les fonctions exercées pour des entreprises contrôlées directement ou indirectement par une même personne ou entité juridique ou par un même groupe de personnes ou entités juridiques agissant de concert ou à la demande de l'une de ces personnes ou entités juridiques sont réputés ne constituer qu'une seule fonction pour les besoins de cette disposition.

Pour les membres de la direction qui sont également membres du conseil d'administration, le nombre maximum de fonctions dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entreprises tierces est régi par l'article 18 des statuts de Kudelski S.A. et tel que mentionné à la section 3.3. ci-dessus.

4.4. Contrats de management

Au 31 décembre 2025, Kudelski S.A. et ses filiales n'avaient conclu aucun contrat de management avec des entreprises extérieures au Groupe.

5. Rémunérations, participations et prêts

Les informations relatives aux rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale de Kudelski S.A., ainsi que les prêts qui leur seraient octroyés sont présentées dans le rapport de rémunération 2025 du Groupe Kudelski.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1. Limitations et représentation des droits de vote

6.1.1. En vertu des statuts de Kudelski S.A., il n'existe aucune limitation des droits de vote et aucune clause statutaire de Groupe régissant l'octroi de dérogations.

6.1.2. Les statuts de Kudelski S.A. ne prévoient aucune disposition statutaire relative à l'octroi d'instructions au représentant indépendant et à la participation par voie électronique à l'assemblée générale.

6.2. Règles de majorité et quorums statutaires

Les statuts de Kudelski S.A. ne soumettent aucune décision de l'assemblée générale à une majorité plus élevée que celle prévue par la loi.

L'assemblée générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

6.3. Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce.

6.4. Inscriptions à l'ordre du jour

Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Selon l'article 699b CO, des actionnaires peuvent demander l'inscription d'un objet à l'ordre du jour s'ils détiennent ensemble au moins 0,5% du capital-actions ou des voix de la société. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions. Les statuts de Kudelski S.A. ne contiennent pas de disposition allant au-delà du régime légal sur ce point.

6.5. Inscriptions au registre des actions

Les actions de Kudelski S.A. cotées au SIX Swiss Exchange sont des actions au porteur: il n'existe par conséquent pas de registre des actionnaires pour cette catégorie d'actions.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1. Obligation de présenter une offre

Kudelski S.A. n'a pas de disposition statutaire dite d'« opting-out » au sens de l'article 125 al. 3 ou 4 de la loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) ou d'« opting-up » au sens de l'article 135 al. 1 LIMF. Cela signifie que si un actionnaire franchit le seuil de participation prévu par cette dernière disposition (i.e. 33 1/3% des droits de vote), il sera tenu, en vertu de cette même loi, de présenter une offre publique d'achat en espèces portant sur toutes les actions au porteur de la société qu'il ne détient pas encore, au prix minimum défini à l'article 135 al. 2 LIMF.

7.2. Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de telles clauses.

8. Organe de révision

8.1. Durée du mandat de révision et de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision de Kudelski S.A. est PricewaterhouseCoopers SA (Lausanne). Certaines sociétés affiliées du Groupe sont révisées par d'autres organes de révision. L'organe de révision a été réélu par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Kudelski S.A. du 17 avril 2025 pour une période statutaire d'une année. Le mandat de PricewaterhouseCoopers SA a débuté en 1985.

Il est sous la responsabilité de Mme Corinne Pointet Chambettaz depuis le 1^{er} janvier 2024. Conformément à l'article 730a al.2 du Code des obligations, la personne qui dirige la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

8.2. Honoraires de révision

Le Groupe Kudelski a versé à PricewaterhouseCoopers pour les services d'audit pour l'année 2025 la somme de CHF 596 000. Par services d'audit, on entend les travaux nécessaires chaque année à l'examen des comptes consolidés du Groupe et des filiales ainsi qu'à l'émission des rapports exigés légalement dans chaque pays, effectués par PricewaterhouseCoopers.

8.3. Honoraires supplémentaires

Le Groupe Kudelski a versé à PricewaterhouseCoopers pour des services additionnels concernant l'année 2025 la somme de CHF 167 000 pour des conseils liés à la fiscalité. Il n'y a pas eu d'autres services additionnels en 2025.

8.4. Instruments d'information sur la révision externe

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour objectif de fournir une supervision effective et régulière des processus de reporting financier de la société afin d'assurer son intégrité, sa transparence et sa qualité. À ce titre et en vertu de son cahier des charges, il est responsable du contrôle de l'ensemble des travaux liés à la révision ainsi qu'aux services additionnels effectués par les réviseurs externes.

PricewaterhouseCoopers fournit au comité d'audit un rapport détaillé avant chaque séance du comité sur l'exécution et les résultats de ses travaux au sein du Groupe Kudelski, les propositions pour rectifier ou améliorer les anomalies identifiées ainsi que sur le suivi des décisions rendues par le comité d'audit.

Des représentants de l'organe de révision du Groupe Kudelski, dont l'associé responsable de l'audit des comptes, sont régulièrement invités à participer aux séances du comité d'audit en tant que participants externes. À l'exception des discussions et prises de décision du comité d'audit concernant l'organe de révision, les représentants de PricewaterhouseCoopers ont cette année participé à l'ensemble des trois séances du comité d'audit. Pour plus d'informations sur le comité d'audit en particulier concernant les critères de sélection, d'évaluation et d'indépendance, voir les sections 3.5.2 et 3.5.3 ci-avant.

9. Informations concernant les périodes de « blackout »

Le Groupe Kudelski applique des périodes de « blackout » pendant lesquelles les membres du Conseil d'administration ainsi que certains employés, y compris les cadres dirigeants, les membres du département financier et d'autres collaborateurs susceptibles d'avoir accès à des informations sensibles pouvant influencer le cours de l'action, ont l'interdiction de négocier des titres de Kudelski S.A. La société observe une période de « blackout » régulière débutant le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, qui prend fin après la publication des résultats financiers semestriels et annuels du Groupe, respectivement. En outre, la société peut instaurer une période de « blackout » ad hoc lorsqu'elle est en possession d'informations non publiques et sensibles pouvant influencer le cours de l'action. Ces périodes restent en vigueur jusqu'à la divulgation publique des informations concernées ou jusqu'à ce qu'elles cessent d'être considérées comme sensibles. Durant ces périodes de « blackout », la communication d'informations financières ou d'autres données sensibles est restreinte à certains employés spécifiquement autorisés.

10. Politique d'information

Le Groupe Kudelski tient régulièrement les investisseurs informés des développements suivants :

- l'avancement des affaires et les nouveaux contrats majeurs ;
- des changements dans la direction du Groupe ;
- acquisitions ou ventes d'entreprises ; et
- résultats financiers semestriels et annuels.

Publiés dans le respect des règles en vigueur à la SIX Exchange Regulation concernant la publicité événementielle, les communiqués sont disponibles sur le site Internet du Groupe simultanément à leur diffusion.

Un lien situé sur la page d'accueil du site Internet du Groupe permet un accès direct aux communiqués de presse. Le Groupe communique de cette manière aussi souvent que nécessaire. Les communiqués sont généralement diffusés en français et en anglais. Dans certains cas spécifiques, une version allemande est également mise à disposition. Ils sont disponibles dans ces différentes langues sur le site Internet.

Les personnes qui souhaitent recevoir les communiqués de presse du Groupe Kudelski ont la possibilité de s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site Internet du Groupe Kudelski : <https://www.nagra.com/media/subscription>.

Les résultats financiers sont présentés aux investisseurs et aux analystes financiers au cours d'une conférence de presse qui se tient deux fois par année. Les personnes conviées ont également la possibilité de suivre la conférence par Internet (diffusion audio).

Le site Internet du Groupe est une source d'information régulièrement actualisée. La section « Investor Relations » contient notamment un agenda des principales dates du calendrier institutionnel (publication des résultats, assemblée générale, présence aux principales expositions professionnelles) ainsi que les principales publications du Groupe (rapport annuel, rapport semestriel). M. Marc Ausoni est en charge des relations avec les investisseurs (+41 21 732 05 49, marc.ausoni@nagra.com).

Les principaux liens Internet et adresses électroniques figurent à la dernière page du présent rapport.

Dates importantes

- 14 avril 2026 : assemblée générale ordinaire à Cheseaux-sur-Lausanne, Suisse
- 26 août 2026 : publication du rapport financier semestriel et conférence de presse

KUDELSKI SA

ROUTE DE GENÈVE 22-24 CASE POSTALE 134 1033 CHESEaux-SUR-LAUSANNE SUISSE
T +41 21 732 01 01 F +41 21 732 01 00 INFO@NAGRA.COM WWW.NAGRA.COM